

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 AVRIL 2015 A 20 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN  
Messieurs PIETERS, DELASSUS et LECOQC

Etaient absents excusés : Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à Mme PRUDHOMME  
M. DEPOORTER ayant donné pouvoir à M. PIETERS  
Mme MONCOMBLE

Etait absent non excusé : M. BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur DELASSUS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et indique qu'il souhaite ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Demande d'achat d'une parcelle communale dans le marais.
- Récompense au personnel.

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 Mars 2015**

Le compte-rendu de la réunion du 24 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Budget Primitif 2015**

Monsieur DUPUIS présente aux élus le budget primitif 2015 :

<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	<b>359 396.97 €uros</b>
Charges à caractère général :	64 600.00 €uros
Charges de personnel :	100 800.00 €uros
Charges de gestion courante :	70 806.00 €uros
Atténuation de produits :	1 800.00 €uros
Charges financières :	4 919.00 €uros
Charges exceptionnelles :	660.00 €uros
Dépenses imprévues :	10 000.00 €uros
Dotations aux amortissements :	9 770.53 €uros
Virement à la section d'investissement :	96 041.44 €uros

<b><u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	<b>359 396.97 €uros</b>
Atténuation de charges :	3 106.00 €uros
Produits de gestion courante :	14 375.00 €uros
Impôts et taxes :	140 327.00 €uros
Dotations, subventions et participations :	69 195.00 €uros
Autres produits de gestion courante :	3 530.00 €uros
Produits financiers :	3.00 €uros
Produits exceptionnels :	456.00 €uros
Excédent reporté :	128 404.97 €uros

<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u></b>	<b>545 345.58 Euros</b>
Dépenses d'équipement :	500 977.36 Euros
Dépenses financières :	17 213.00 Euros
Résultat reporté :	27 155.22 Euros

<b><u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u></b>	<b>545 345.58 Euros</b>
Recettes financières :	32 795.61 Euros
Subvention d'investissement :	166 738.00 Euros
Emprunt :	240 000,00 Euros
Opération d'ordre :	9 770.53 Euros
Virement de la section de fonctionnement :	96 041,44 Euros

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **3) Délibération sur devis concernant l'achat d'un ordinateur**

Monsieur PIETERS expose au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'achat d'un ordinateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la Société AMBRE INFORMATIQUE pour un montant H.T. de 1 537,00 Euros, soit 1 844,40 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **4) Délibération sur devis concernant l'achat de plantes**

Monsieur DELASSUS expose au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'achat de plantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise HORTIPASSION pour un montant H.T. de 958,82 Euros, soit 1 054,70 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **5) Délibération sur devis concernant travaux de branchement informatique dans les nouveaux locaux**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise MAQUIGNY Didier, seule à avoir répondu à notre demande pour des travaux de branchement informatique dans les nouveaux locaux (baie informatique dans le futur secrétariat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 720,00 Euros, soit 864,00 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

**6) Délibération sur devis de l'Entreprise MAQUIGNY Didier concernant travaux supplémentaires d'électricité à la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise MAQUIGNY Didier concernant des travaux supplémentaires d'électricité à la salle multi-activités : câblage vidéoprojecteur, câblage WIFI, éclairage de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 1 094,00 Euros, soit 1 312,80 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

**7) Délibération sur devis de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS concernant modification de portes à la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS concernant des travaux de modification de portes à la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 153,50 Euros, soit 184,20 Euros TTC.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

**8) Délibération sur deux avenants concernant les travaux de la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée deux avenants concernant les travaux de la salle multi-activités :

- Avenant N° 1 de l'Entreprise MAQUIGNY Didier
- Avenant N°1 de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants lesdits avenants et autorise le Maire à signer tous documents y afférant.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

**9) Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Ouest Amiens**

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 9 Avril 2015, le conseil communautaire a procédé à la modification de ses statuts.

Il est ainsi proposé aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues à la compétence suivante :

**« Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) »**

La compétence GEMAPI concerne en premier lieu les travaux d'entretien et d'amélioration du Saint Landon.

Cette compétence peut être déléguée à un syndicat ou à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont la communauté de communes serait membre.

Le conseil communautaire propose également de mettre à jour les statuts concernant notamment la représentativité des communes et l'organisation de l'instruction des documents d'urbanisme.

Aussi est-il demandé au conseil municipal :

- De déléguer, à la communauté de communes Ouest Amiens, la compétence :

**«Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) »**

- D'approuver en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes comme suit :

Ajout d'un article I° A) f) aux statuts de la communauté de communes soit :

I) Compétences obligatoires :

A) Aménagement de l'espace :

- f) Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère,

**Article 1** :

Le conseil municipal de Bourdon délègue la compétence « Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) » à la communauté de communes Ouest Amiens.

**Article 2** :

Le conseil municipal de Bourdon approuve en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes Ouest Amiens, la mise à jour de ses statuts et l'organisation de l'instruction des documents d'urbanisme par cette dernière.

**Article 3** :

Le conseil municipal de Bourdon autorise le Président de la communauté de communes Ouest Amiens à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

POUR : 7 dont 2 pouvoirs

ABSTENTION : 1 M. LECOCQ

**10) Projet de délibération pour l'adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 23 mars 2015 ;

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

#### **11) Délibération concernant la modification des statuts du SMIRTOM PICARDIE OUEST**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 24 mars 2015, le Comité Syndical du SMIRTOM Picardie Ouest a donné un avis favorable, à la majorité absolue, à la modification suivante des statuts :

- Remplacement de la dénomination « SMIRTOM Picardie Ouest » par « TRINOVAL »
- Ajout de la commune de Quesnoy-Sur-Airaines à la liste des communes membres de la CCSOA figurant en annexe 1 des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de modifications des statuts du SMIRTOM Picardie Ouest en conformité avec sa délibération du 24 mars 2015.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

#### **12) Délibération concernant le prix des concessions au cimetière**

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux vont devoir être entrepris dans le cimetière :

- continuité du programme lancé par l'ancienne municipalité à savoir la reprise de certaines tombes et ossuaire,
- clôture du cimetière (obligation d'être complètement clos),

ce qui va entraîner des coûts financiers et propose donc de revoir le prix des concessions.

L'ensemble du conseil souhaite que ce point soit reporté lors d'une prochaine réunion et au préalable travaillé en Commission.

### **13) Remplacement de Madame BOUCHER dans les structures intercommunales**

Madame BOUCHER devant quitter prochainement Bourdon a donné sa démission en tant que Conseillère Municipale. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement dans les structures intercommunales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remplacement de Madame BOUCHER comme suit :

- SIVU : Madame PRUDHOMME en tant que suppléante
- CAT de Flixecourt : Monsieur DELASSUS en tant que titulaire
- Syndicat Intercommunal Scolaire de Flixecourt : Monsieur PIETERS en tant que suppléant

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **14) Demande d'achat d'une parcelle communale dans le marais**

Monsieur le Maire rappelle qu'un particulier, propriétaire dans le Marais lieudit « Devant Sory » souhaite acheter, pour un montant de 4 800 Euros, une parcelle attenante à la sienne d'une superficie de 3 200 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune. Après consultation, le Conseil Général a précisé que cette parcelle n'était pas intéressante au niveau environnemental.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote favorablement pour la vente de cette parcelle pour un montant de 4 800 Euros et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents et actes relatifs à ce dossier.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **15) Récompense au personnel communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaiterait mettre en place des récompenses potentielles au personnel communal par le biais de chèques cadeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

### **16) Informations et questions diverses**

Madame PRUDHOMME informe le conseil :

- que les associations sollicitées pour l'organisation de la prochaine réderie n'ont pas souhaité s'en occuper. Le Conseil Municipal a donc décidé que la Mairie la prendra en charge. Les emplacements seront gratuits. La buvette sera tenue par l'association de Pêche,
- que Mademoiselle Justine VILLAIN, étudiante en BTS communication, première année, va effectuer un stage du 18 Mai au

3 Juillet en mairie. Lors de son stage, elle participera à la construction du journal communal, bulletins d'infos aux habitants etc...

- que TRINOVAL ne peut pas accueillir de visiteurs sur son site le week-end, étant fermé. Une nouvelle demande va être faite pour fixer une date en semaine sur les mois de JUILLET ou AOUT.

Merci aux personnes intéressées par cette visite de s'inscrire en Mairie,

- qu'elle a pris contact avec Monsieur TRIPLET du cimetière allemand pour en organiser la visite. La date d'un samedi de juin sera fixée lors d'une prochaine réunion de la commission « Fêtes et Cérémonies ».

Merci aux personnes intéressées par cette visite de s'inscrire en Mairie,

- qu'elle a été contactée par Monsieur LERICHE, éducateur à l'IME de FLIXECOURT qui demande l'autorisation d'utiliser le terrain de football pour l'entraînement de jeunes qu'il encadre.

Ce point sera à valider lors d'une prochaine réunion de conseil

Monsieur LECOCQ rappelle que certaines personnes laissent leur poubelle en permanence sur le trottoir. Monsieur PIETERS rappelle que les containers appartiennent à TRINOVAL et sont attachés à chaque habitation. Chacun des administrés en a donc la responsabilité. Il est donc nécessaire de les rentrer car toute détérioration sera à la charge de l'administré.

Monsieur PIETERS rappelle que le bois stocké sur le larris, par l'Entreprise BELLAVOINE d'Abbeville, n'a toujours pas été enlevé malgré plusieurs relances.

Monsieur DELASSUS informe le conseil :

- qu'une réunion de la Commission « Voirie » se déroulera le 13 Mai prochain avec pour ordre du jour : sécurité routière dans la rue du 11 Novembre et la Rue de Louvières,

- qu'il a rencontré avec Madame PRUDHOMME, Monsieur MACRON du Conseil Général, Adjoint au responsable de l'agence routière, afin de mettre en place un diagnostic sur la sécurité des deux départementales traversant Bourdon.

Il nous a précisé que le Conseil Général ne financera pas le projet mais qu'il nous orientera pour obtenir des subventions.

- que Monsieur VANDEVILLE est venu en mairie pour signaler :

. que son grillage attenant au terrain de football est régulièrement détérioré par des personnes passant par dessus, afin de récupérer leurs ballons, au lieu d'emprunter le portillon mis à leur disposition. Il précise que ces personnes ne font pas partie du club ASCB,

. que certaines personnes rue du 11 Novembre font régulièrement du feu le week-end.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 20.